



**La Directrice du contrôle des représentants d'intérêts**

Réf. n° : 2021-111/DRI-EGR/COMPLIANCE ETHIQUE CONFORMITE

Dossier suivi par [REDACTED]

Paris, le - 7 JUIL. 2021

Monsieur le Président,

Les représentants d'intérêts, au sens des dispositions de l'article 18-2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, ont l'obligation de s'inscrire sur un répertoire numérique géré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Ils doivent également communiquer, chaque année, des informations relatives aux actions d'influence qu'ils effectuent et aux moyens y afférents.

La Haute Autorité s'assure du respect des obligations déclaratives et déontologiques par les représentants d'intérêts. A cette fin, en vertu de l'article 18-6 de la loi, elle peut se faire communiquer toute information ou tout document nécessaire à l'exercice de sa mission, sans que le secret professionnel puisse lui être opposé. Elle peut également procéder à des vérifications sur place.

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE  
Président  
COMPLIANCE ETHIQUE CONFORMITE  
DES AFFAIRES IMMOBILIERES  
32 bis rue de la calèche  
34170 Castelnau-Le-Lez

Afin de vérifier la conformité des déclarations de Compliance Ethique Conformité des affaires immobilières, je vous demande de bien vouloir nous communiquer un tableau retraçant toutes les entrées en communication de Compliance Ethique Conformité des affaires immobilières avec des responsables publics, (veuillez n'indiquer que les responsables publics listés à l'article 18-2 de la loi relative à la transparence), depuis sa création en avril 2021 en indiquant, pour chaque action :

- La date,
- La personne ou les personnes physiques au sein de la société Compliance Ethique Conformité des affaires immobilières qui ont participé à l'action,
- Qui était à l'initiative de l'action (le responsable public ou la société Compliance Ethique Conformité des affaires immobilières),
- Le type d'action (rencontre, appel téléphonique, courrier, courriel, évènement, autre),
- Le cas échéant, la décision publique visée,
- L'identité des responsables publics concernés (nom, prénom et fonction).

Veuillez enfin nous faire parvenir, le cas échéant, tout document faisant référence au respect des règles déontologiques par votre organisme en matière de représentation d'intérêts (charte de déontologie, consignes internes, référence à un document externe...).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les renseignements demandés et de modifier vos déclarations d'ici le 6 septembre 2021.

Votre réponse peut-être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique  
Direction du contrôle des représentants d'intérêts  
98/102 rue de Richelieu  
75002 Paris

Ou par courriel à l'adresse : [controle.repertoire@hatvp.fr](mailto:controle.repertoire@hatvp.fr)

Je vous invite par ailleurs à consulter l'espace consacré aux représentants d'intérêts sur le site internet de la Haute Autorité ([www.hatvp.fr](http://www.hatvp.fr)), dans lequel vous trouverez notamment les lignes directrices élaborées par l'institution pour expliquer et préciser le cadre légal applicable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

# | COMPLIANCE

ETHIQUE - CONFORMITE DES AFFAIRES IMMOBILIERES

HAUTE AUTORITE POUR LA  
TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE  
Direction du Contrôle des  
Représentants d'Intérêts  
98/102 rue de Richelieu  
75002 PARIS

V/Ref : 2021-111/DRI-EGR/COMPLIANCE.

N/Ref : 20210803/HATVP/072021.

Montpellier, le 3 août 2021.

Lettre simple adressée par email à :

[REDACTED]

[REDACTED]

Madame la Directrice,

Par correspondance en date du 7 juillet 2021, vous avez souhaité procéder au contrôle de la conformité des déclarations effectuée par notre société en sa qualité de représentant d'intérêts inscrit depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Dans ce cadre, vous avez exprimé le souhait d'obtenir un tableau récapitulatif retraçant nos entrées en communication avec les responsables publics visés à l'article 18-2 de la loi relative à la Transparence.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la documentation demandée selon le modèle proposé sur le site de la HATVP, accompagnée d'un ensemble de pièces annexes.

Vous avez également réclamé la documentation relative au respect des règles déontologiques de représentations d'intérêts.

# | COMPLIANCE

ETHIQUE - CONFORMITE DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Nous vous joignons la Charte de déontologie de notre société, ainsi que les chartes déontologiques approuvées, à savoir :

- Charte de déontologie du Sénat,
- Charte de déontologie de l'Assemblée nationale,
- Charte de déontologie de l'Union Européenne pour donner suite à notre inscription au Registre Transparence de l'UE.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour parachever votre contrôle et je demeure à votre écoute s'agissant de parfaire la transparence de nos actions comme leur conformité.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Président  
Jean-Christophe RIVIERE

